

La présente note de service est à transmettre à tous les enseignants de l'école, y compris les ZIL, les brigadiers REP+, les membres du RASED et autres personnels de l'éducation nationale qui y sont administrativement rattachés.

Sommaire

1. Cadre général
2. Animations pédagogiques (18h)
3. Plan français et plan mathématiques
4. Parcours de formation REP+
5. Publics particuliers
6. Modalités d'inscription sur GAIA

Annexes

1. Animations pédagogiques de circonscription
2. Animations pédagogiques départementales
3. Formations REP+
4. Tutoriel pour l'inscription sur GAIA

Références :

- Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance
- Arrêté du 1^{er} juillet 2013 fixant le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- Circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire
- Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019 relative au schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale
- Circulaire de rentrée du 29-6-2022, « Une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être »

1. CADRE GENERAL :

Le schéma directeur de la formation continue des personnes de l'éducation nationale se décline en 3 axes :

- se situer dans le système éducatif ;
- se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles ;
- être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences.

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation décline, dans la rubrique «S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel», quatre objectifs:

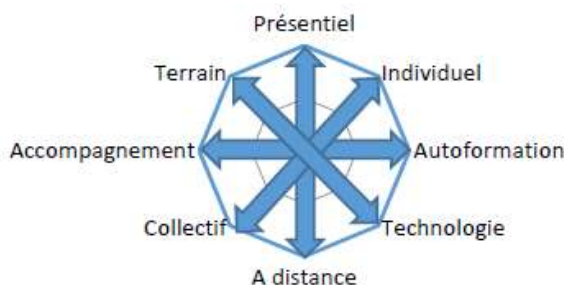
- compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques
- se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant l'amélioration des pratiques
- réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action
- identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Le plan de formation de la circonscription pour l'année 2022-2023 s'inscrit dans ce cadre national, académique et départemental, et porte l'ambition d'une politique de formation pluriannuelle.

La formation continue, priorité institutionnelle, est un levier d'avancées collectives par la transformation des pratiques professionnelles qu'elle accompagne

Le plan de formation propose des parcours qui prennent en compte :

- des logiques ascendantes et descendantes
- une dimension collective de la formation et des besoins plus individuels des enseignants



En outre, la totalité des écoles de la circonscription de Mulhouse 2 se situant dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé, chaque enseignant bénéficie d'une quarantaine d'heures de décharge REP+. Pendant ce temps, un brigadier REP+ prend en charge la classe de l'enseignant. Ce temps ainsi libéré est ensuite utilisé par l'enseignant - au moment du remplacement ou dans un temps asynchrone à celui-ci - afin de remplir les trois missions suivantes :

- participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés,
- participer aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves,
- se former.

Des parcours de 12 heures, s'ajoutant aux 18 heures d'animations pédagogiques, sont proposés dans chacun des réseaux.

Par-delà les parcours de 18h d'animations pédagogiques et de 12 heures de formation REP+, la formation continue des enseignants est à considérer dans un ensemble élargi de situations professionnelles :

- les stages organisés au bénéfice de publics ciblés, en lien avec des contenus d'enseignement particuliers, à une charnière du parcours des élèves ou du développement professionnel des enseignants,
- les rendez-vous de carrière,
- les accompagnements individuels et collectifs éventuels,
- les évaluations externes.

2. LES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES (18H)

En conformité avec les priorités académiques et les arbitrages départementaux, les 18 heures annuelles dévolues à la formation continue se déclineront cette année selon le schéma ci-dessous :

		Cycle 1		Cycle 2			Cycle 3		
		PASS/TPS/P S/MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1/CM2		
Bourtzwiller	GS Pierre Brossolette								GS dédoublées, année 2
	GS Victor Hugo								Plan mathématique
	EE Paul Stintzi								Plan français
	EM Sébastien Bourtz								Plan mathématique N+1
	EM Quimper								Plan français N+1
	EM Dieppe								pHARé 6h
	EM Charles Perrault								Laïcité et VR
Saint-Exupéry	GS Drouot								Evaluations d'écoles
	GS Henri Sellier								24h d'auto-évaluation
	EE Nordfeld								Parcours spécifique Norfeld EPS
	EM François Frey								
	EM Nordfeld								
	EM Lefèbvre								Parcours départementaux (choix)
Wolf	EM Saint-Exupéry								
	GS Jean Wagner								
	EE Wolf								
	EM Jean de Loisy								
	EM Wolf								
Légende:			Module de 6h						

L'annexe 1 présente le détail du plan de formation sur temps d'animation pédagogique et apporte des précisions quant aux modules de formation de circonscription. Par souci de lisibilité, les formations sont catégorisées de la manière suivante :

- Enseignants de GS
- Coordinateurs ULIS

- Entrée dans le métier : PES, T1, T2
- Parcours d'écoles
- Autres publics :
 - directeurs,
 - coordonnateurs d'UPE2A,
 - enseignants nouvellement nommés en école maternelle

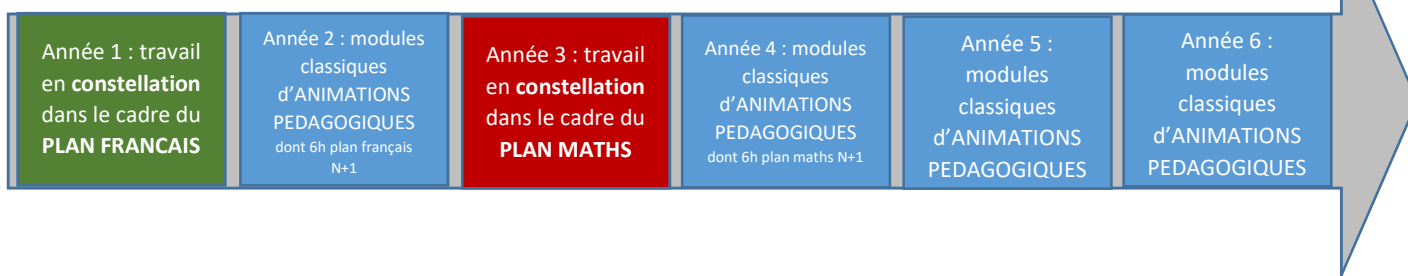
Certains enseignants, qui ne sont pas concernés cette année par des parcours prioritaires de formation définis en circonscription, pourront se référer à l'**annexe 2** pour choisir des parcours départementaux à choix.

3. LE DEPLOIEMENT DU PLAN FRANÇAIS ET DU PLAN MATHÉMATIQUES, ET SON ARTICULATION AVEC LES PARCOURS ORDINAIRES D'ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Depuis la rentrée 2020, chaque enseignant bénéficie, dans le cadre d'un cycle de six années :

- de l'équivalent d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (30h, dont 18h d'animations pédagogiques et 12h d'accompagnement sur temps scolaire) au cours d'une année scolaire
- de l'équivalent d'une semaine de formation en français (30h, dont 18h d'animations pédagogiques et 12h d'accompagnement sur temps scolaire) lors d'une autre année scolaire
- d'un format de 18h d'animations pédagogiques au cours des quatre autres années.

Exemple de parcours de formation sur six années pour un professeur des écoles :



Avec le Plan français et le Plan maths, tout professeur des écoles est engagé à « approfondir certains aspects de ses pratiques professionnelles, actualiser ses connaissances, se perfectionner, renforcer son sentiment d'efficacité professionnelle » (axe 2 du schéma directeur : « Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles »), et ce par un nouveau format et une nouvelle démarche de formation continue sur l'enseignement du français/ des mathématiques, qui intègre une analyse réflexive accompagnée : **le travail au sein d'un groupe réduit de 5 à 12 professeurs, animé par un formateur de proximité et installé au plus près des classes.**

Cette nouvelle modalité de formation tient compte du fait qu'il faut dépasser un certain seuil volumétrique de temps de formation pour entraîner un effet majeur de transformation de l'enseignement. Aussi propose-t-elle un **temps densifié de formation**, lequel s'inscrit dans une durée longue : **avec le Plan français, tous les professeurs bénéficieront tous les six ans d'une formation intensive sur l'enseignement du français de dix demi-journées étalées sur une année scolaire et le travail engagé sera prolongé sur les autres années** afin que les professeurs puissent continuer à exploiter tous les fruits de leur réflexion et à faire évoluer leurs pratiques. **Il en va de même pour le Plan Mathématiques.**

Le Plan français et le Plan Mathématiques adoptent par ailleurs un nouveau regard sur la formation qui repose sur une modification en profondeur de la relation entre formateurs (le conseiller pédagogique de circonscription avec l'appui d'un PEMF) et professeurs des écoles :

- **ils rendent les professeurs pleinement acteurs de leur formation** en les associant à la définition des thématiques et des modalités de travail. Ils reconnaissent ainsi leur professionnalité, promeuvent leur réflexion collégiale et les responsabilise dans la dynamique de formation ;
- **ils fondent la formation sur le contexte local d'enseignement** (les classes deviennent les lieux de formation) et articulent l'exploitation des ressources théoriques et les déclinaisons dans la classe,

6. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions individuelles sur GAIA se tiendront :

entre le **MERCREDI 19/10/2022 et le 10/11/2022 INCLUS**

Pour tout problème relatif aux modalités d'inscription et en l'absence de réponse spécifique trouvée dans le tutoriel ([annexe 4](#)), vous contacterez l'enseignant référent aux usages du numérique : victor.spada@ac-strasbourg.fr

–

Il est rappelé que **la formation continue fait partie intégrante du temps de service. Les absences devront donc faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence et être justifiées.**

Pour toute question relative à la formation, vous pouvez joindre la conseillère pédagogique généraliste à l'adresse suivante : pauline.benz@ac-strasbourg.fr

L'inspecteur de l'Éducation nationale



David Tournier

EMARGEMENT :

NOM, prénom	Emargement	NOM, prénom	Emargement	NOM, prénom	Emargement